|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |

# **Élections 2020**

# **Comité des droits des personnes handicapées (CDPH)**

# **Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW)**

# **Comité des droits de l’homme (CtéDH)**

# **Comité des droits de l’enfant (CtéDE)**

Questionnaire pour les candidats

Quatre organes de traités de l’ONU (le Comité des droits des personnes handicapées (CDPH), le Comité pour l’élimination de la discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits de l’homme (CtéDH) et le Comité des droits de l’enfant (CtéDE) ont des élections prévues au mois de juin 2020.

Afin de renforcer les organes de traités, l'Alliance Internationale des Personnes Handicapées, Child Rights Connect, IWRAW Asia-Pacific et le Centre pour les Droits Civils et Politiques - dans le cadre de TB-Net, le réseau des ONG sur les organes de traités des Nations Unies – cherchent à promouvoir la qualité, l'indépendance et la diversité des membres des organes de traités par le biais de processus de nomination et d'élection transparents et participatifs.

Ce questionnaire, envoyé à tous les candidats désignés et basé sur les critères énoncés dans les traités concernés et dans la Résolution 68/268 de l’AG, permettra à tous les États et autres parties prenantes de mieux comprendre les compétences, les expériences et la motivation des candidats à CRPD, CEDAW, HRCttee, CRC avant les élections.

Les résultats des deux questionnaires seront disponibles sur le site [www.untbelections.org](http://www.untbelections.org), tandis que les réponses vidéo seront partagées sur une [page YouTube dédiée](https://www.youtube.com/channel/UC3AE1yyjFFbfT9G9lFKAaTQ).

*Cette initiative ne signifie pas que nous soutenons ou nous opposons à des candidats de façon individuelle.*

## Questions ouvertes à tous les candidats des organes de traités

## Section générique

1. Nom :

**Benoit Van Keirsbilck**

2. Nationalité :

**Belge**

3. Poste actuel :

**Directeur de Défense des enfants International Belgique**

**Rédacteur en Chef du *Journal du droit des Jeunes***

**Membre du Centre Interdisciplinaire des droits de l’enfant (Centre de recherche et d’enseignement académique)**

4. Occupez-vous actuellement un poste, ou avez-vous déjà occupé un poste au nom de, ou pour votre Gouvernement (pouvoir exécutif) qui pourrait compromettre votre indépendance et votre impartialité, actuelles ou perçues ? Si tel est le cas, veuillez fournir des détails :

**Non, j’ai travaillé toute ma carrière pour la société civile.**

5. Veuillez indiquer tout conflit d’intérêt actuel ou potentiel qui pourrait vous empêcher de faire preuve d’indépendance et d’impartialité dans votre travail en tant que membre d’un organe de traité de l’ONU :

**Aucun**

6. Le processus de nomination relatif à votre candidature était-il un processus transparent et participatif ? La société civile et les autres parties prenantes ont-elles été consultées ?

**Il n'y a actuellement aucun processus ouvert de nomination à l'un des organes du Traité des droits de l'homme en Belgique. Le Ministère des Affaires étrangères a lancé le processus et a identifié ma candidature. Je bénéficie du soutien de la société civile belge (francophone et néerlandophone) et de la Commission nationale des droits de l'enfant.**

7. Durant votre service potentiel en tant que membre d’un Comité, quels autres postes ou activités professionnelles avez-vous l’intention d’entreprendre ?

**Je conserverai mon poste au sein de Défense des enfants International Belgique, mais plus à temps plein**

8. Les engagements en tant que membre du Comité prennent beaucoup de temps pendant et en dehors des sessions. Aurez-vous la capacité de consacrer le temps nécessaire au travail du Comité ?

**Oui, je prévois de réduire mon temps de travail pour me permettre de consacrer le temps nécessaire à toutes les obligations liées à cette fonction**

9. Quels sont les défis actuels et principaux que vous voyez pour le système des organes de traités et quelles sont vos idées d'amélioration ?

**Les défis sont nombreux, tant pour le Comité des droits de l'enfant que pour l'ensemble des organes de traités en matière de droits fondamentaux et chacun de ces défis nécessitent une réponse appropriée.**

**A ce stade, je pointerais les questions suivantes qui me semblent prioritaires :**

**1. Si les Nations Unies et les Etats prennent les droits humains au sérieux, il est indispensable d'octroyer aux mécanimes de contrôle les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission;**

**2. Il est bien certain que tous ces mécanismes doivent chercher d'une part à encore mieux se coordonner entre eux et miser sur leur complémentarité, et d'autre part à formuler leurs recommandations d'une manière encore plus opérationnelle;**

**3. Les Etats doivent accorder plus d'importance aux Organes des Traités et aux recommandations finales, observations générales et décision prises par ces instances.**

**4. Le système des Nations Unies doit aussi s'assurer que les Etats reçoivent l'assistance technique dont ils ont besoin pour mettre en oeuvre leurs engagements et assurer le suivi des recommandations et décisions des Comités.**

**5. Chacune des parties devrait se rappeler que le système de monitoring vise avant tout à chercher les moyens pour améliorer la mise en oeuvre des droits humains (en l'occurrence, des enfants); le dialogue interactif doit pouvoir servir à chercher conjointement, en associant tous les acteurs concernés (en ce compris la société civile et les agences des Nations Unies) les meilleurs moyens d'y arriver.**

Lien vers votre CV complet :

<https://drive.google.com/open?id=1gVS6wML7DAThoBA1WonXvmWppzLORNLV>

****

**Questions pour les candidats au Comité des droits de l'enfant de l'ONU**

*Veuillez fournir des réponses aussi précises que possible et ne dépassant pas 200 mots par question.*

1. Qu'est-ce qui vous motive à être un membre du Comité des droits de l’enfant ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

**J’ai toujours estimé que le travail du Comité des droits de l’enfant, en tant que gardien des traités, est crucial et apporte, en complémentarité avec d’autres mécanismes de suivi et de contrôle, une valeur ajoutée concrète à un meilleur respect des droits de l’enfant dans le monde.**

**J’ai consacré l’ensemble de ma carrière aux enfants et au respect de leurs droits et bien-être. Même si des progrès considérables ont été réalisés, cette tâche reste fondamentale aujourd’hui et elle doit tenir compte des évolutions rapides auxquelles notre monde est confronté.**

**Après avoir travaillé sur le terrain, au niveau académique, tant en Belgique que dans de nombreuses régions du monde, et avoir ainsi pu constater concrètement la situation des enfants sous de nombreux aspects, je pense que je dispose de l’expérience requise pour participer activement aux travaux du Comité.**

2. Compte tenu de la composition actuelle et de l'expertise du Comité, quelle serait votre valeur ajoutée ? ([option vidéo](https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/04/crc_guidelinesvideo_fr.docx))

* **Une formation multidisciplinaire en travail social, complétée par une approche juridique et en droits de l’enfant ;**
* **Une expérience professionnelle de 35 ans, dont 25 ans aux côtés des enfants et des familles pour les aider à exercer leurs droits;**
* **Une expérience en tant que formateur, journaliste, analyste des politiques publiques et de recherche et d’enseignement académiques;**
* **Une expérience dans plus de trente pays. Ceci me permet de tenir compte des contextes juridiques, sociaux, économiques et culturels très variés, et des contraintes auxquelles les Etats font face, pour d’adapter l’approche au contexte national ;**
* **Une participation à la rédaction de textes réglementaires (exemple les Lignes directrices du Conseil de l’Europe sur la justice adaptée aux enfants) ou de recherches (exemple l’Etude mondiale sur les enfants privés de liberté) ;**
* **Une connaissance approfondie du rôle et du fonctionnement du Comité des droits de l’enfant et des Nations Unies ;**
* **Une connaissance des trois langues de travail du Comité.**

3. Quelles sont, selon vous, les questions émergentes et les défis en ce qui concerne la mise en œuvre de la CIDE et de ses Protocoles facultatifs à l'échelle mondiale ainsi que dans votre pays / région ?

**De très nombreux défis anciens restent très actuels aujourd’hui et nécessitent une attention toujours très soutenue : la lutte contre la pauvreté, l’accès à une éducation de qualité partout, la participation des enfants dans toutes les questions qui les concernent, y compris au niveau des politiques publiques, l’accès à la justice et à différents moyens de faire face aux violations des droits de l’enfant. La majorité de ces défis sont compris dans les objectifs pour un développement durable.**

**Les principales questions émergentes ou défis majeurs, au niveau global et régional sont à mon sens :**

* **Les droits de l’enfant et les nouvelles technologies : comment concilier la protection à laquelle les enfants ont droit et une utilisation émancipatrice de ces outils ;**
* **L’impact des changements climatiques sur les droits de l’enfant et la nécessité de repenser fondamentalement notre monde au regard de cet enjeu majeur ;**
* **En lien avec l’actualité récente : comment garantir les droits des enfants dans un contexte de pandémie mondiale et garantir que les enfants soient bien au centre des politiques sanitaires ;**
* **Le respect des droits de l’enfant dans le cadre des migrations internationales : vers un nécessaire changement de paradigme.**

4. Selon vous, quels sont les domaines dans lesquels le Comité doit renforcer les normes internationales relatives aux droits de l'enfant ?

**S’il est dans doute nécessaire de compléter les normes internationales dans certains domaines, notamment pour des questions qui ne se posaient pas, ou pas de la même manière lors de l’adoption de la Convention (je pense notamment aux questions liées à l’intelligence artificielle, aux nouvelles méthodes de conception, aux évolutions technologiques), je pense que les efforts doivent surtout se concentrer sur la mise en œuvre des normes existantes et leur pleine application au niveau national.**

**Par contre, le travail sur l’interprétation des normes au travers de la rédaction des commentaires généraux mais aussi des décisions dans le cadre des communications individuelles doit non seulement se poursuivre, mais aussi s’amplifier. C’est une manière pour le Comité de pouvoir soutenir concrètement les Etats par une guidance dans l’élaboration des politiques et leur mise en œuvre.**

5. Comment envisagez-vous le travail du Comité dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable ?

**Les enfants et leurs droits sont au cœur des Objectifs de développement durable. Tous les aspects du travail du Comité participe donc à la réalisation de ces objectifs qui doivent figurer au centre de l’exercice de monitoring.**

**En particulier, un des objectifs devrait retenir une attention toute particulière : l’objectif 16.3 sur l’accès à la justice ; l’amélioration de l’accès à la justice est un des moyens indispensables pour la réalisation de ODD, puisqu’il offre des pistes de solution individuelles et collectives (voir les travaux du Groupe de travail sur l’accès à la justice des enfants).**

6. Comment pensez-vous que le Comité pourrait faire progresser les normes et les pratiques sur la participation des enfants et en particulier sur le droit des enfants à participer à la vie politique ?

**Le Comité rappelle constamment aux Etats l’importance de ce droit : les enfants doivent être associés par les moyens les plus appropriés à la mise en œuvre des politiques publiques. Il peut aussi lister les exemples de pratiques intéressantes susceptibles d’inspirer les Etats. En la matière, il faut aussi faire preuve d’une grande imagination pour trouver des moyens innovants.**

**Il me parait aussi très important de continuer à démontrer que la participation des enfants a pour effet d’améliorer les politiques publiques. Des mécanismes de consultation des enfants doivent être élaborés et utilisés de manière systématique.**

**Je pense aussi que l’abaissement de l’âge du droit de vote va contribuer à donner plus d’importance aux sujets qui intéressent les enfants, puisqu’ils devront être pris en compte par le monde politique dans leurs programmes, discours et réalisations.**

**Et bien sûr, le Comité se doit de montrer l’exemple en garantissant la participation des enfants dans toute la mesure du possible, dans son travail de monitoring, au niveau de l’ensemble de ses activités et dans sa communication.**

7. Que peut faire le Comité pour renforcer davantage son engagement envers la société civile ?

**La société civile a joué un rôle considérable dans l’élaboration de la Convention des droits de l’enfant et dans la mise en œuvre, au niveau national et international. La plus-value de la société civile n’est plus à démontrer.**

**Ayant travaillé toute ma vie dans des ONG, je suis particulièrement bien placé pour témoigner du rôle complémentaire de la SC vis-à-vis des autorités, mais aussi de son rôle de contre-pouvoir, gardien des droits fondamentaux.**

**Le Comité doit continuer à garantir une participation active de la SC et entretenir un dialogue permanent avec elle dans le cadre du monitoring et dans l’ensemble de ses activités, y compris l’examen des communications individuelles, l’élaboration des commentaires généraux et la mise en œuvre de la Convention au niveau national.**